

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 29 juin 2017**

**DELIBERATION N° 131/ 6/2017 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET ANNEXE ZAC  
MULTI SITES QUARTIER EST**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 juin 2017.*

**Présents Titulaires : 29**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 9**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Jean-Luc BUDOIA à Philippe FRANCOIS, Thierry DEVILLE à Pierre-Antoine LEVI, Paul GRAND à Christian MOULIS, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Monique VALAT à Annie GUILLOT.

**Absents Excusés : 6**

Mesdames, Messieurs, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Aline CASTILLO, José GONZALEZ, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2016, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de compte à compte (nature 23 à nature 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2016, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban.

En section d'investissement figurent :

L'affectation du résultat excédentaire 2016 de fonctionnement de 568 762,27 €, pour sa totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2016.

Le Budget Supplémentaire 2017 présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit:

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE ZAC MULTI SITES QUARTIER EST 2017**

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE	
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition
FONCTIONNEMENT		<i>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</i>	0,00	<i>Total Recettes Réelles Fonctionnement</i>	0,00
		<i>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</i>	0,00	<i>Total Recettes Ordre Fonctionnement</i>	0,00
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL			10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	568 762,27
			<i>Total Dépenses Réelles Investissement</i>	0,00	<i>Total Recettes Réelles Investissement</i>	568 762,27
			<i>Total Dépenses Ordre Investissement</i>	0,00	<i>Total Recettes Ordre Investissement</i>	0,00
	REPORTS		<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>	6 379,13	<i>Restes à réaliser de l'exercice précédent</i>	348 298,24
			<i>Résultat d'Investissement Reporté</i>	910 681,38		
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>917 060,51</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>917 060,51</b>	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>917 060,51</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>917 060,51</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est 2017 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	<b>Budget Primitif</b>	<b>Budget Supplémentaire</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Investissement</b>	980 000,00	917 060,51	1 897 060,51
<b>Fonctionnement</b>	938 910,00	0,00	938 910,00
<b>Total</b>	1 918 910,00	917 060,51	2 835 970,51

Vu la délibération n°221 du 21 décembre 2016 portant « Exercice 2017 – Budget Primitif Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est»,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 20 juin 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- voter ce Budget Supplémentaire 2017 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- de voter ce Budget Supplémentaire 2017 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**06 JUIL. 2017**

De sa publication le :

**06 JUIL. 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 juin 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

